

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

AMENDEMENT

N ° CF607

présenté par
Mme Givernet

AVANT L'ARTICLE 9**Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
<i>Vie étudiante</i>	400 000 000	
<i>Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>		400 000 000
TOTAUX	400 000 000	400 000 000
SOLDE		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Auditionnés en mai 2020 dans le cadre de travaux parlementaires sur la période estivale, les syndicats étudiants qualifient la période de confinement liée à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 comme ayant été très éprouvante financièrement et psychologiquement. Les étudiants forment une catégorie de population souvent précaire : en 2020, 20 % des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté. Les contrats courts, privilégiés par les jeunes, ont été interrompus par la survenue de la crise sanitaire. Aux difficultés liées au confinement ne doivent pas s'ajouter des difficultés liées à la période estivale. Il s'agit en effet de la période privilégiée par les 18-25 ans pour décrocher un emploi saisonnier. Cette activité professionnelle est pour beaucoup une source de revenus indispensable pour assurer les dépenses inhérentes à la période estivale et à la rentrée.

Durant l'année universitaire 2018-2019, près de 38 % des étudiants qui suivent une formation ouvrant droit à une bourse ont perçu une bourse sur critères sociaux du M.E.S.R.I. La proportion de boursiers est très variable selon les formations et les académies. A titre d'exemple, plus de la moitié des étudiants sont boursiers du MESRI dans les sections de technicien supérieur et assimilés (S.T.S.).

Il apparaît indispensable d'élargir le cercle des bénéficiaires du versement des bourses sur 12 mois, incluant le 4e terme, à l'ensemble des étudiants boursiers et non pas seulement aux étudiants amenés à passer des concours ou examens au-delà du 30 juin, leur permettant de faire face à leurs difficultés financières.